

3 exp. Rouen le 27 sept

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ROYAN

COMMUNE de

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

29 Juillet 1949

Séance du 194

49

29

Le 29 juillet 1949, le ROYAN du mois de juillet, le Conseil Municipal de

s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de REGAZONI, Maire

M. REGAZONI, Maire

M. en session 24 Juillet 1949

d'après convocations faites le 194

Présents: MM. Regazoni, Veyssière, Rocher, Chamboulan, Melle Rikosky, Bujard, Péraudeau, Domecq, Counil, Reutin, Main, Brotreau, Dufour, Sougnat, Guillaud, Chazeaud, Pouget.

Absents: MM. Chellet par M. Regazoni.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Bujard.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Le Conseil a ouvert la séance et le congé régulier. M. Large, concierge de l'abattoir, Mme Large ouvrera l'ouverture et la fermeture des portes de l'abattoir, la tenue du registre des entrées et la

APPROUVÉ

La Rochelle, le - 5 SEPT 1949

Pour le PRÉFET,

Le Chef de Division Délégué

*Jef*



Fait et délibéré à Royan

les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. Les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué :

*M. Rocheteau*